Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260921-052_4_2026-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
15	10+2	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 21 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud – Maire, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme BRETON Anne-Cécile, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles, M. GUILLO Philippe.

Absents ayant donné procuration : M. GALERNE Joël ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme BOUTOILLE Morgane ayant donné procuration à Mme BRETON Anne-Cécile.

Absents : Mme LE HEN Sandrine, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine.

A été nommé secrétaire : M. GUEGAN Charles.

052_4/2026 – DOSSIERS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ANNEE 2026 DROUGAEL SALSA

À la suite de l'examen des dossiers de demandes de subventions par la commission communale des Finances, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas attribuer, au titre de l'année 2026, de subvention à l'association DROUGAEL SALSA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :
-De ne pas attribuer de subvention à l'association DROUGAEL SALSA au titre de la subvention communale pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Arnaud DAVID.	Secrétaire de séance, Charles GUEGAN.

MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan)